

Image not found or type unknown



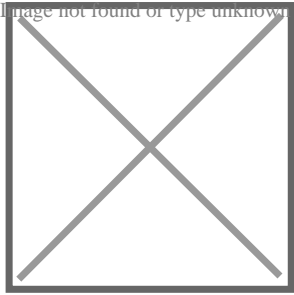
Du droit de regard de l'employeur sur facebook

Fiche pratique publié le 15/03/2018, vu 993 fois, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

L'employeur peut il se servir de facebook à des fins de sanctions

Les informations publiées sur le compte Facebook d'un salarié peuvent-elles être captées par l'employeur et servir dans le cadre d'une procédure disciplinaire ?

Image not found or type unknown



La réponse dépend à la fois de la protection des données publiées par le salarié et de la manière dont l'employeur y a eu accès.

Pour avoir des précisions sur la validité de votre sanction, je vous invite sur mon blog personnel en cliquant <http://carole-vercheyre-grard.fr/facebook-et-le-droit-de-regard-de-l'employeur/>

A très vite

Carole VERCHEYRE-GRARD